

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 6 juillet de l'An Deux Mille Vingt Trois à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 30 juin 2023, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25

GRIJOL Christian, BARIOU Marie-Pierre, THOMAS Sébastien, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, LAOUENAN-LE LEC Françoise, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, CLEMENT Isabelle, POULMARC'H Bertrand, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, LE MOIGNE Philippe, DRÉANO Christelle, CROM Florence, DELBOT Ollivier.

Pouvoirs : TANGUY Christine, pouvoirs à TILLIER Dominique
HERNANDEZ Marie-Thérèse, pouvoirs à SAVINA Henri

Secrétaire de séance : GUILLEMOT André

Délibération N° DE 85-2023

Objet : Avis sur l'instauration d'un Espace Naturel Sensible (ENS) par le Département sur la vallée du Ris

Rapporteur : Henri SAVINA

Vu le courrier en date du 3 janvier 2023 par lequel le Conseil départemental sollicite l'avis de Douarnenez Communauté relatif au périmètre d'acquisition et à l'instauration d'une zone de préemption en vue de l'instauration d'un Espace Naturel Sensible (ENS) ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 5 juin 2023 ;

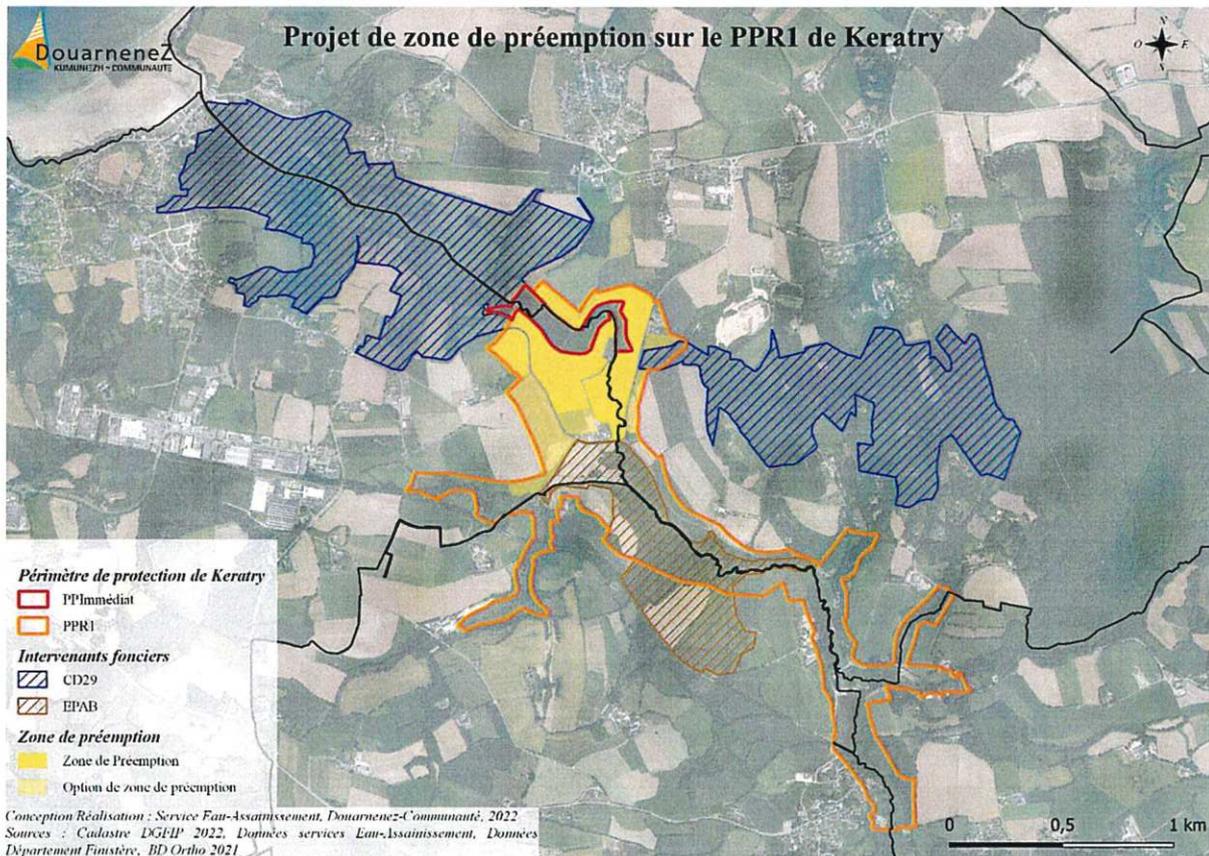
Dans le cadre de l'instauration d'un Espace Naturel Sensible (ENS) sur la vallée du Ris, le Conseil départemental a sollicité, par courrier en date du 3 janvier 2023, l'avis de Douarnenez Communauté sur le périmètre d'acquisition à l'amiable et sur l'instauration d'une zone de préemption.

Pour mémoire, et selon le CEREMA, « les [...] ENS visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues. Créés par le département, ils permettent à celui-ci d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces naturels. Pour répondre aux enjeux paysagers, écologiques et de prévention des risques d'inondation repérés sur ces espaces, le département peut en particulier - sous certaines conditions prévues par le Code de l'urbanisme : [...] mettre en place un droit de préemption [...] ».

Par suite, en vue d'instaurer un ENS sur la Vallée du Ris, le Département souhaite acquérir à l'amiable les parcelles, principalement à vocation de prairie et situées sur le périmètre hachuré en bleu sur la carte ci-dessous. Ce périmètre, couvrant une surface de 115 ha sur la commune de Kerlaz et de 73 ha sur la commune de Douarnenez, est issu d'échanges et de réunions avec la Préfecture, la chambre d'agriculture, les mairies concernées, l'EPAB et Douarnenez Communauté.

Une fois acquises par le Département, ce dernier souhaite instaurer une zone de préemption sur ces mêmes parcelles.

Pour rappel, la partie jaune de la carte ci-dessous fait déjà l'objet d'un projet de préemption, porté par Douarnenez Communauté, au titre de la protection de la prise d'eau de Keratry (délibération DE 140-2022).



Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 30 mai 2023,

Vu l'avis favorable du bureau du 26 juin 2023,

Il est proposé :

- **D'émettre un avis favorable sur le périmètre d'acquisition à l'amiable présenté ci-dessus.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 6 juillet 2023.

**La Présidente,
Jocelyne POITEVIN**

